



Cublac

n°51

1er semestre 2023

www.cublac.correze.net/  [mairiecublac](https://www.facebook.com/mairiecublac) / panneau pocket Journal Communal



SOMMAIRE

Conseils Municipaux	3 à 15
Informations Sociales	16
Informations de l'Agglo	17
Développement Durable	18
Cublac au quotidien	19 à 23
Milieu Associatif	24 à 29
Ecole	29 - 30
RDV à Cublac	31

Commission Communication

Responsable :

Liliane Roux - Maire adjointe

communication.mairiecublac@gmail.com

VOLS AU CIMETIERE



De manière récurrente, la Mairie est interpellée sur le vols d'objets ou de fleurs sur les tombes de nos chers disparus, et cela est inacceptable.

Malheureusement, il nous est difficile de mettre le cimetière sous surveillance continue, et nous en appelons au civisme de chacun.

Rappelons pour les voleurs, qu'ils encourent une peine pouvant être lourde si le Tribunal retient « la violation ou la profanation de sépulture »

Selon l'Art 225-17 du Code Pénal, « la violation par quelque moyen que ce soit de tombeaux, de sépultures, d'urnes cinéraires ou de monuments édifiés à la mémoire des morts, est punie d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 15000 euros. »

Ce journal est intégralement réalisé par la commission communication et distribué par les élus dans chaque foyer Cublacois. En respect de la charte environnementale, ce journal est imprimé sur une machine recyclable à 100%, qui utilise une machine à froid (absence totale d'émission d'ozone, cartouches recyclables en container jaune).

Mairie :

☎ 05 55 85 22 89

✉ 2 rue de la Liberté 19520 Cublac

Mail : mairie.cublac@wanadoo.fr

Site internet : www.cublac.correze.net

Horaires : lundi/mardi/jeudi/vendredi:

8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Mercredi : 8h30 - 12h00

Samedi : 9h00 - 12h00

Bibliothèque : 05 55 23 30 04

Horaires : jeudi de 14h00 à 16h30

samedi de 9h30 à 11h30

Les élus sont à votre disposition sur RDV à la Mairie.

Groupe scolaire :

Ecole maternelle : 05 55 85 15 37

Ecole primaire : 05 55 85 23 79

Cantine : 05 55 85 17 54

Garderie périscolaire : 05 55 22 95 82

Services :

Transport à la demande : 05 55 74 20 13

Ronde des Oursons : 05 55 22 79 08

La poste : 05 55 85 23 00

Pharmacie : 05 55 85 19 49

Dentiste : 05 55 85 17 63

Infirmières : 05 55 24 38 58

Ass. Sociale : 05 55 93 79 20 sur RDV

N° vert solidarité : 0 800 00 19 19

Presbytère Terrasson : 05 53 50 02 72

Déchèteries :

St Pantaléon de Larche : 06 15 34 77 56

Condat sur Vézère : 06 34 16 04 80

Horaires : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

URGENCES - SOS MEDECIN- SAMU

15 ou 112

114 pour les personnes malentendantes

GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

Violences Conjugales :

05 55 88 20 02 ou 39 19

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE
DU JEUDI 15 DECEMBRE
2022 À 20H30

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL
Mme ROUX – M. VIGNOT – Mme VALLAT
M. BONNEFOND –Mmes ROPARTZ - BONDU - LAJUGIE –
BOUZIDI - MATHOU-CHAUVINIAT – M. BOUTON.

Absents excusés : M. GILET (procuration à M. LASCOUTOUNAS), M. FRAYSSE (procuration à M. BONNEFOND),
M. DE SOUSA (procuration à Mme BLONDEL), M. LACOSTE
(procuration à M. BRUT).

Secrétaire de séance : Jonathan BOUTON.

Le compte rendu de la séance du 03.11.2022 est adopté à l'unanimité.

1 : Modification de la convention relative aux services communs ADS « Application des Droits des Sols » créés au 01.01.2015 entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et les communes suite au désengagement de l'Etat..

Les conventions entre l'agglomération et les communes courent jusqu'au 31/12/2023, mais il convient de les renouveler au 01 janvier 2023 pour intégrer les fonctionnements spécifiques aux actes dématérialisés (possibilité offerte au public depuis la création de la plateforme en mars 2022).

L'actuelle convention serait résiliée au 31 décembre 2022 et la nouvelle convention approuvée à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

2 : Extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive à la Commune de Concèze.

Par délibérations du 2 juillet 2021 et du 26 avril 2022 la commune de Concèze a souhaité se retirer de la Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompadour pour adhérer à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Par délibération du 26 septembre dernier, l'Agglo a validé l'extension de son périmètre à la commune de Concèze.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur la demande d'extension du périmètre de la CABB à la commune de Concèze.

3 : Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Les besoins de certains services communaux peuvent justifier le remplacement rapide d'agents contractuels, autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels selon les conditions énoncées ci-dessus.

4 : Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel CNRACL – Année 2023.

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel n'a pas été renouvelé en 2022, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société CNP.

Le contrat couvrant les risques statutaires du personnel prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 1 an.

5 : Engagement et mandatement des dépenses d'investissement au 1^{er} janvier 2023.

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés par chapitre de l'année précédente.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, cette délibération.

6 : Mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Conseil Départemental. Renouvellement de l'adhésion.

Un service mutualisé relatif à la dématérialisation des marchés publics a été mis en place par le Département de la Corrèze en 2018 et auquel la Commune avait adhéré.

Cette adhésion arrivera à son terme le 31.12.2022.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, des obligations se sont imposées aux acheteurs publics et aux opérateurs économiques pour les marchés publics. Le montant égal ou supérieur à 25 000€ HT a été relevé à 40 000€ HT depuis le 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de cette adhésion au service mutualisé pour une durée de 5 ans soit du 01.01.2023 au 31.12.2027.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce renouvellement.

7 : Contrat 2023 avec la diététicienne pour la vérification des repas du restaurant scolaire

Le contrat avec Mme LABATUT-LAVENE, diététicienne, permet de valider un bon équilibre alimentaire des repas.

De plus, elle peut intervenir auprès des enfants dans le cadre scolaire ou proposer des supports visuels (menus à thème ; animations ponctuelles comme la semaine du goût...).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de ce contrat(6 € TTC/semaine et 30 € TTC de l'heure pour toute autre intervention).

8 : Contrat d'entretien des chaudières – 2023.

Il convient de renouveler le contrat de maintenance des chaudières des bâtiments communaux souscrit en 2022 avec la société IZI CONFORT (Groupe CHAM)

Cette société propose une prestation annuelle de 1 589.08€ HT (soit 1 906.89€ TTC) à compter du 1^{er} janvier 2023 et avec maintien de ce tarif sur 3 ans.

Cette prestation concerne : les chaudières des bâtiments de la mairie, du multi-accueil, de l'école primaire et de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les conditions du renouvellement du contrat.

9: Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité au service administratif du 19.12.2022 au 31.01.2023.

Recrutement suite à une surcharge de travail et une nouvelle organisation du service administratif.(14H/ semaine)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les conditions de ce recrutement.

10 : Décision Modificative n°04

Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » pour un montant de 1 463,77€).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, cette décision modificative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE
DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023
À 20H30**

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS – M. GILET -
Mme ROUX – M. VIGNOT – Mme VALLAT –M. FRAYSSE
M. BONNEFOND—Mmes ROPARTZ - BONDU -LAJUGIE
BOUZIDI – M. LACOSTE – Mme MATHOU-CHAUVINIAT
M. BOUTON.

Absents excusés : Mme BLONDEL (procuration à
M. LASCOUTOUNAS), M. DE SOUSA (procuration à
M. BRUT).

Secrétaire de séance : Jonathan BOUTON.

Le compte rendu de la séance du 15.12.2022 est adopté à l'unanimité.

1 - Informatisation des mairies – Demande de subvention DETR 2023.

Il convient de prévoir l'achat de matériel informatique pour la salle du conseil municipal, la salle de réunion et le bureau des adjoints dès que les travaux de rénovation seront terminés.

Plan de financement proposé	HT	TTC
Montant du projet (100 000€ maximum)	11 110.00 €	13 332.00 €
Subvention DETR (40% du HT)	4 444.00 €	
Fonds propres de la commune	6 666.00 €	8 888.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte ce plan de financement.

2 - Création d'un système d'arrosage et réfection de la pelouse du stade de football

La mise en place d'un réseau d'irrigation et une installation d'arrosage intégrée permettrait de ne pas utiliser l'eau du réseau public et de limiter la consommation tout en gardant un terrain praticable par temps sec.

Plan de financement proposé	HT	TTC
Montant du projet (200 000€ maximum)	79 711.25 €	95 653.50 €
Subvention DETR (30% du HT)	23 913.38 €	
Fonds propres de la commune	55 797.88 €	71 740.13 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte ce plan de financement.

3 - Réalisation d'un audit énergétique de la salle polyvalente et d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Demande de subventions DETR 2023 et du Conseil Départemental.

Une étude de faisabilité et technique permettrait l'installation de 800 m² de panneaux photovoltaïques environ pouvant couvrir une partie de la consommation électrique de la salle polyvalente.

La mission comprendrait les réalisations suivantes :

- Un diagnostic structure sur la base des plans papiers et d'un relevé de terrain,
- Une étude de faisabilité comprenant la mise aux normes coupes feux de la cuisine et de ses accès,
- Un audit énergétique de la salle polyvalente sur la base des charges de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME).

Deux demandes de subventions vont être sollicitées.	HT	TTC
Montant du projet	10 475.00 €	12 570.00 €
Subvention DETR (30% du HT plafonné à 10 000€ maximum)	3 000.00 €	
Fonds propres de la commune	7 475.00 €	9 570.00 €
Subvention CD 19	<i>En attente de réponse</i>	

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte ce plan de financement

4 - Programme écoles numériques— Demande de subvention DETR 2023.

Remplacement poste de direction de l'école primaire.

Le poste informatique de la Directrice de l'école est désuet et régulièrement en panne ce qui occasionne des frais trop importants d'interventions techniques pour la Collectivité, il convient donc de le remplacer.

Plan de financement proposé	HT	TTC
Montant du projet	790.00 €	948.00 €
Subvention DETR (50% du HT plafonné à 800€ maximum)	395.00 €	
Fonds propres de la commune	395.00 €	553.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte ce plan de financement

5 - Subvention au lycée Antoine de St Exupéry de Terrasson Voyage scolaire octobre 2022.

Deux élèves de Cublac ont participé à un voyage scolaire en Espagne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte une aide financière de 30€ à chaque élève soit 60€.

6 - Subvention au collège Eugène Freyssinet d'Objat – Voyage scolaire 2023.

Un élève de Cublac participera à ce voyage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte une aide financière de 30€ à cet élève.

7 - Participation à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Mansac 2023

La commune depuis 2019 verse une participation au service d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la commune de Mansac, à hauteur de 15 € par jour et par enfant (accueil des enfants de Cublac uniquement pendant les vacances scolaires).

Mme le Maire de Mansac, sollicite une augmentation de cette participation, à hauteur de **20€** à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter et de maintenir la participation à hauteur de **15 € par jour et par enfant, à compter du 1^{er} janvier 2023.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de M. Le Maire.

8 - Conseil National des Villes et Villages Fleuris – Adhésion 2023.

La commune adhère au Conseil National des Villes et Villages Fleuris depuis 2017.

L'adhésion pour 2023 doit être renouvelée, elle s'élève à 175 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de cette adhésion.

9 - Renouvellement de la convention d'entretien antiparasitaire 2023.

L'entreprise Vincent REYNIER qui intervient sur la commune propose de reconduire la convention pour 2023 portant sur les travaux suivants :

Régulations :

- taupes sur les terrains communaux, terrains agricoles et terrains privés,
- rats, souris, mulots, campagnols des champs, loirs et lérots.

Destructions

- guêpes et frelons, blattes, puces.
- Diagnostics** parasitaires sur végétaux.
- Vente de produits antiparasitaires homologués

Le montant de la cotisation annuelle est défini forfaitairement sur les bases suivantes :

- 0.25€ TTC par habitant
- 0.25€ TTC par hectare de superficie communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces conditions de renouvellement.

10 - Renouvellement de la convention d'accueil des enfants de Cublac à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Terrasson 2023

La commune participe financièrement à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Terrasson fréquenté par les enfants de Cublac, à hauteur de 12 € par jour et par enfant

La convention est arrivée à échéance au 31.12.2022 et il convient donc de la renouveler pour l'année 2023

M. le Maire propose le renouvellement de la convention pour 2023 ainsi qu'une augmentation de la participation à hauteur de **15€** par enfant de Cublac et par jour de présence.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de M. Le Maire.

11 - Aides aux collectivités – Contractualisation Départementale 2023-2025.

Le tableau ci-dessous récapitule la proposition définitive d'intervention du Département de la Corrèze pour la commune de Cublac pour la période 2023-2025.

Libellé projet	Montant HT du projet	Aide CD	Aide CD %	Catégorie d'aide - libellé	Année
Salle polyvalente : rénovation de la toiture avec installation d'un toit avec panneaux photovoltaïque	300 000 €	40 000 €	13,33%	Rénovation énergétique Bâtiments sans loyers	2024
Rénovation d'un bâtiment communal pour l'installation d'un commerce : boulangerie - local communal	150 000 €	15 000 €	10,00%	Autres équipements communaux Incendie accessibilité - Travaux	2024
Rénovation d'un bâtiment communal pour l'installation d'un commerce : boulangerie - Fournil	150 000 €	15 000 €	10,00%	Autres équipements communaux Incendie accessibilité - Travaux	2025
Agrandissement de l'école maternelle ; travaux réalisés avec prise en compte de la performance énergétique du bâtiment : PHASE ETUDE	40 000 €	16 000 €	40,00 %	Rénovation énergétique Bâtiments sans loyers	2025
Aménagement passage ou passerelle pour les piétons + chemin piétonnier et parcours de santé T.1	100 000 €	25 000 €	25,00 %	AB espaces publics – Aménagements	2023
Aménagement passage ou passerelle pour les piétons + chemin piétonnier et parcours de santé T.2	152 000 €	25 000 €	16,45 %	AB espaces publics – Aménagements	2024
Terrain de Foot : Mise en place d'un arrosage + éclairage LED + agrandissement du club house	100 000 €	30 000 €	30,00 %	Equipements sportifs- Rénovation	2023
City Park : aménagement clôture et agrès	30 000 €	7 500 €	25,00 %	AB espaces publics – Aménagements	2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce tableau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

<p>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>SEANCE DU JEUDI 06 AVRIL 2023 A 20H30</p>	<p><u>Présents</u> : M. BRUT M. LASCOUTOUNAS Mme BLONDEL M.GILET Mme ROUX M.VIGNOT Mme VALLAT M. FRAYSSE Mmes ROPARTZ BONDU BOUZIDI M. LACOSTE Mme MATHOU-CHAUVINIAT M. BOUTON.</p> <p><u>Absents excusés</u> : M. BONNEFOND (procuration à M. FRAYSSE), Mme LAJUGIE (procuration à Mme ROUX) et M. DE SOUSA</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Jonathan BOUTON.</p>
---	--

Le compte rendu de la séance du 16.02.2023 est adopté à l'unanimité.

1 – Budget Principal.

• **Approbation du Compte de Gestion 2022 dressé par le service de gestion comptable**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le receveur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2022 de la commune.

• **Vote du Compte Administratif 2022.**

M. Lascoutounas, 1^{er} Adjoint, présente le Compte Administratif 2022 de la commune. Il expose à l'assemblée les réalisations effectuées en 2022, tant en fonctionnement (excédent cumulé de **223 268,27 €**) qu'en investissement (déficit cumulé de **151 046,40 €**).

Le résultat de l'exercice présente un solde excédentaire de 72 421,87 €

M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Compte Administratif 2022 du budget principal est approuvé.

• **Affectation des résultats 2022.**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

<p>Affectation des Résultats d'exploitation de l'exercice :</p>	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement recettes 151 046,40 €
	Report excédentaire en fonctionnement recettes 72 421,87 €

• **Fixation des taux d'imposition 2023 – Taxes Foncières**

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée et la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) redescend vers les communes.

*** A compter de 2023**, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties voté en 2022 doit intégrer le taux de TFPB départemental depuis 2020 soit **21,35%.***

	Taux communaux 2022	Taux communaux 2023
Taxe foncière (bâti)	18,25 %	18,25 % + 21,35% = 39,60%
Taxe foncière (non bâti)	122,57 %	122,57 %
Taxe d'habitation *		10,30 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition de 2023 sans augmentation

• **Participation à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze – 2023.**

Le mode de recouvrement de la participation de la commune à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze s'élève à **6 271,22 €**. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le recouvrement de ce montant de 6 271,22€ par une participation fiscalisée.*

LES CONSEILS MUNICIPAUX

• Vote des subventions aux associations pour 2023 et à la location d'une borne de téléconsultation

M. Michel BONNEFOND, Conseiller Municipal délégué et Président d'Associations étant absent à la séance mais ayant donné procuration à M. FRAYSSE Paul, celui-ci ne prendra pas part au vote en tant que mandataire

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions et après examen en commission des finances en date du 20 Mars 2023, M. le Maire propose d'attribuer aux associations ci-dessous les subventions suivantes, à savoir :

ASSOCIATIONS CUBLACOISES	SUBVENTIONS 2023
ACPG-CATM	160
AIPE CUBLAC	300
Canisports 19	250
Comité des Fêtes	7 000
Cublac Amicale Bouliste	0
Cublac Cheval Passion	200
Cublac par ses chemins	450
Ecole - Coopérative Scolaire	1 200
FNATH "Mutilés du Travail"	150
Football Club	2 500
Foyer des Jeunes	3 000
Les Amis du Temps Libre	1 200
Nature Ecologie Jardin	150
Société Communale de Chasse	1 000
USCT Rugby Union Sportive	500
TOTAL	18 060

ASSOCIATIONS HORS COMMUNES	SUBVENTIONS 2023
ADPC 19 PROTECTION CIVILE	50
ANACR LARCHE	50
APCEMH	50
CONCORDE TERRASSONNAISE	250
CROIX ROUGE FRANCAISE	100
PREVENTION ROUTIERE	50
RESTOS DU COEUR	250
TERRASSONNAIS INFOS	150
USEP 19	200
TOTAL	1 150

Une borne de téléconsultation a été installée à la pharmacie. Considérant l'intérêt, l'attractivité, l'aspect novateur du service de téléconsultation pour les administrés, mais aussi pour les personnes qui visitent notre territoire, ou qui travaillent sur notre commune , **M. Le Maire propose de reconduire la subvention de 50€/mois soit 600 € pour 2023.**

• Vote du Budget primitif 2023.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **1 170 301,87 €**

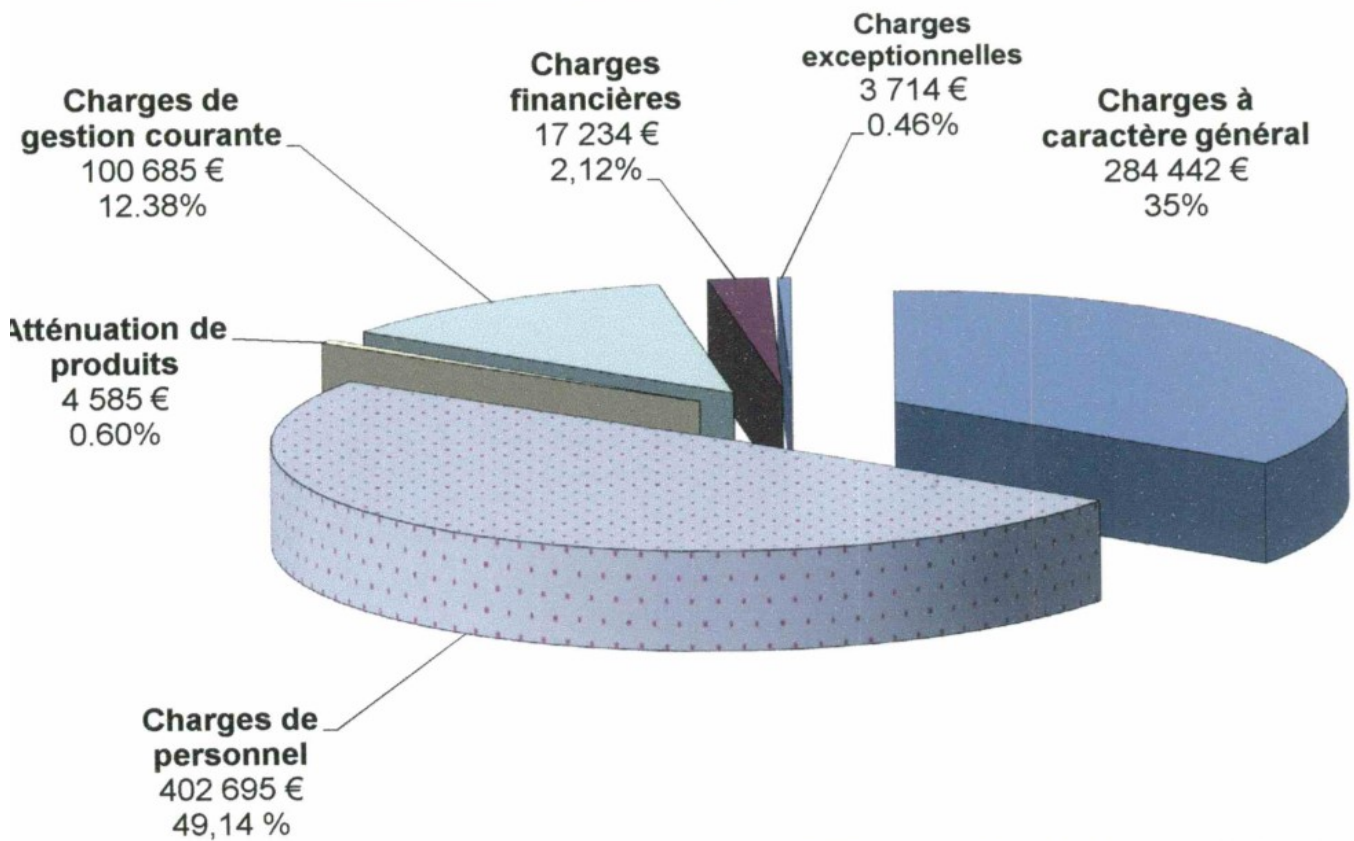
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **995 432,39 €**

Les principaux investissements concerneront :

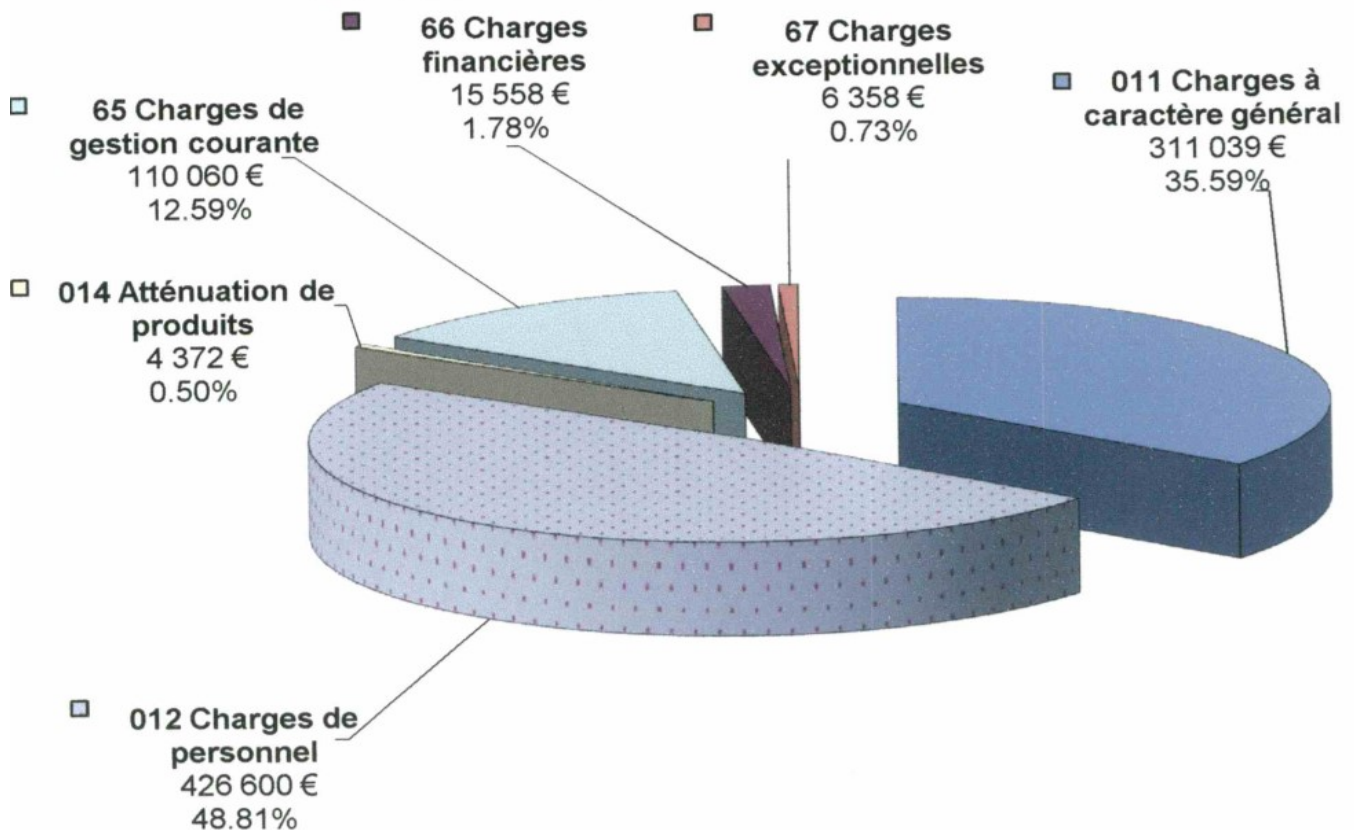
- ◇ Les travaux de rénovation énergétique de la mairie et réaménagement des bureaux
- ◇ Programme annuel de remise en état de la voirie
- ◇ Aménagement et sécurisation d'une liaison piétonne rue du 8 mai
- ◇ Travaux divers

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2023 de la commune.

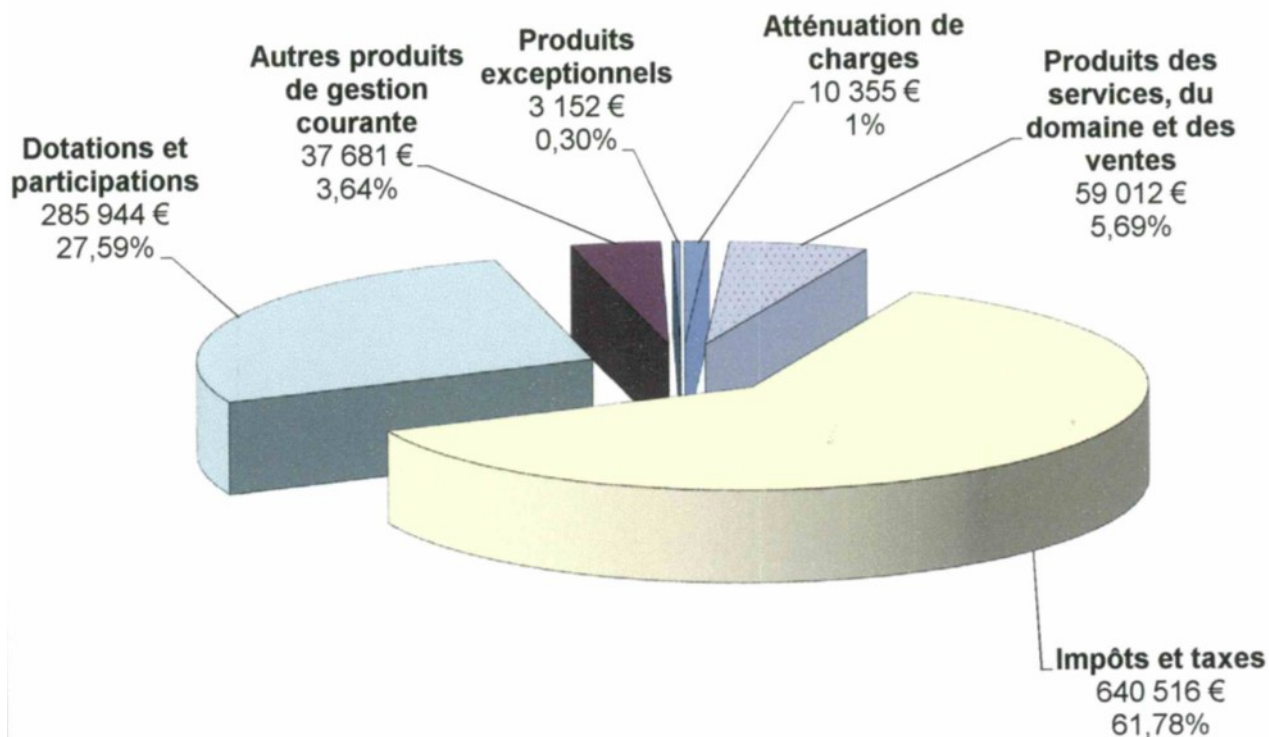
Compte Administratif 2021
Dépenses Fonctionnement : 813 033 €



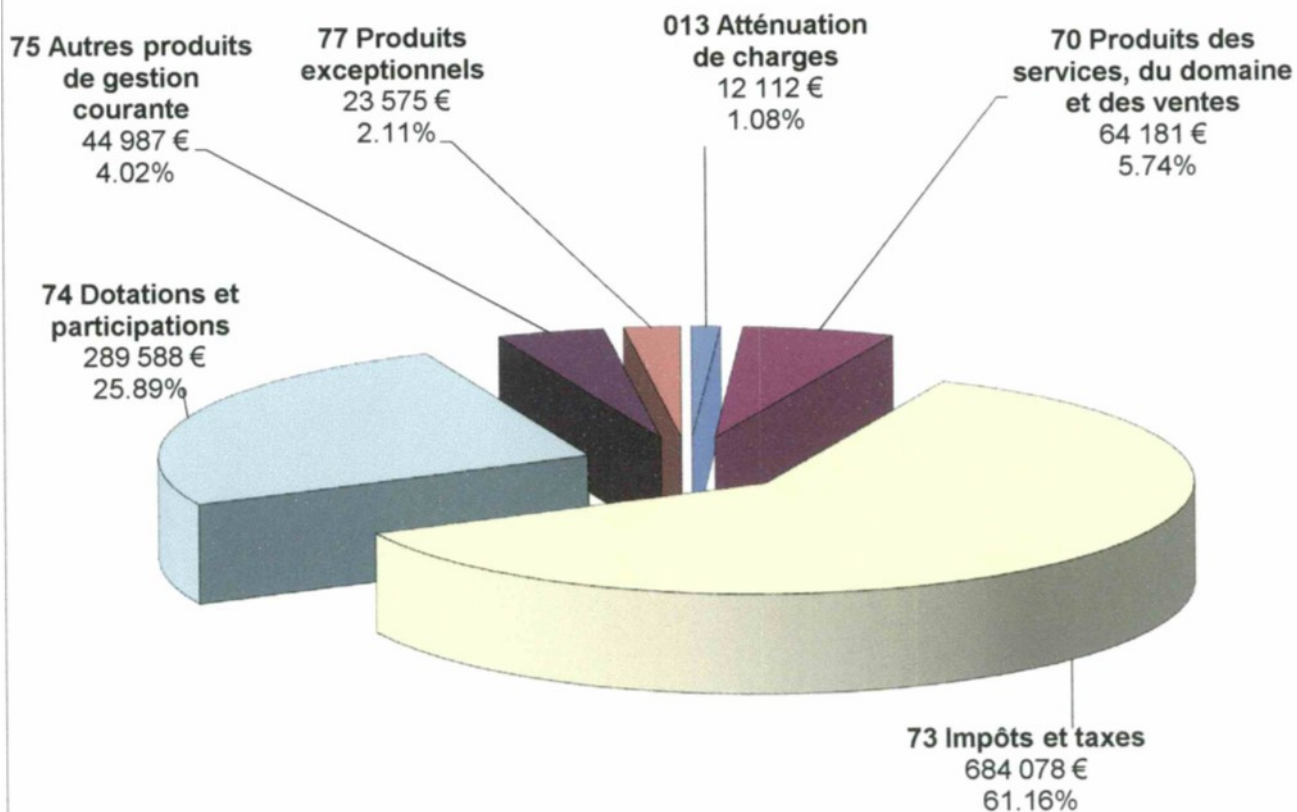
COMPTE ADMINISTRATIF 2022
DEPENSES FONCTIONNEMENT : 873 987€



Compte Administratif 2021
Recettes fonctionnement : 1 036 559 €



Compte Administratif 2022
Recettes Fonctionnement : 1 118 520 €



2 – Budget Annexe « Lotissement la Cabane 2^{ème} tranche ».

• Approbation du Compte de Gestion 2022 dressé par le Receveur.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par le Receveur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2022 du budget annexe.

• Vote du Compte Administratif 2022.

M. Lascoutounas, 1^{er} Adjoint, présente le Compte Administratif 2022 du budget annexe « 2^{ème} tranche du Lotissement La Cabane ». Suite aux réalisations effectuées en 2022 sur les sections d'investissement et de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes, il apparait un déficit de **69 330,34€**

M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2022 de ce budget annexe.

• Affectation du résultat d'exploitation 2022

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit

RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE : 38 599,23 €

RESULTATS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE : - 107 929,57 €

• Vote du budget primitif 2023.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **530 353,23€**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **350 929,57€**

Les principales recettes concerneront la vente des terrains et les dépenses le remboursement de l'annuité d'emprunt et de la TVA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce Budget Primitif 2023

3 - Demande de subvention dans le cadre du Fonds de Soutien Territorial (FST) 2023 de l'Agglo de Brive.

Projet : la commune va réaliser un aménagement pour sécuriser la circulation piétonne Rue du huit mai, entre le Bourg et le cimetière mais également l'arrêt de bus situé à la Rochette qui est utilisé par les enfants du bourg et également pour les habitants du hameau de la Rochette (80 foyers).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention

Montant du projet TTC	152 145.60 €
Montant du projet HT	126 788.00 €
Subvention FST - CABB (25% du montant HT plafonné à 120 000 € de travaux)	30 000.00 €
Fonds propres de la Commune	122 145.60 €

4 - Aides aux collectivités – Contractualisation Départementale 2023-2025.

Validation du tableau définitif.

Le tableau ci-après, récapitule la proposition définitive d'intervention du Département de la Corrèze pour la commune de Cublac sur la période 2023-2025.

Libellé projet	Montant du projet	Aide du CD	Catégorie et libellé d'aide	Année et priorité	Taux dotation
Aménagement passage ou passerelle pour les piétons + chemin piétonnier et parcours santé	100 000 €	25 000 €	Espaces publics et Aménagement	2023 (1)	
Aménagement passage ou passerelle pour les piétons + chemin piétonnier et parcours santé	152 000 €	25 000 €	Espaces publics et Aménagement	2024 (1)	
Terrain de foot : mise en place d'un arrosage + éclairage LED +	100 000 €	30 000 €	Equipements sportifs - Rénovation	2023 (2)	
		14 318 €	Dotation voirie annuelle		40%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le tableau ci-dessus.

5 - Subvention au collège Anna de Noailles de Larche - Voyage scolaire 2022.

Un élève de Cublac a participé à un voyage en Allemagne du 2 au 9 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte une aide financière de 30€ à cet élève.

5- Participation de la commune de Villac aux frais de scolarisation de ses enfants Année scolaire 2022/2023

Le montant de la participation de la commune de Villac pour la scolarisation de ses enfants pour l'année scolaire 2022/2023 doit être fixé. (Pour mémoire : 130€ pour l'année scolaire précédente).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le montant sera de 140 € par enfant. (au vu de l'inflation et de l'augmentation des matières premières et des fluides)

6 - Acquisition des parcelles AB N°176 et AB 627, sises à Le Maraval Sud. Réserve foncière.

Ces parcelles cadastrées sont actuellement en vente pour un montant de **6 150 €..**

La parcelle AB N° 176 fait partie de l'emplacement réservé n° 28 « création d'un fossé » du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la Commune.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisitions de ces parcelles.

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE
DU JEUDI 16 MAI 2023
20H30**

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS – Mme BLONDEL
M. GILET - Mme ROUX – M. VIGNOT – Mme VALLAT
M. BONNEFOND - M. FRAYSSE - Mmes ROPARTZ – BONDU
LAJUGIE - BOUZIDI – M. DE SOUSA – M. BOUTON.

Absents excusés : M. LACOSTE (procuration à
M. BONNEFOND), Mme MATHOU-CHAUVINIAT
(procuration à M. GILET).

Secrétaire de séance : Jonathan BOUTON.

Le compte rendu de la séance du 06.04.2023 est adopté à l'unanimité.

**1 - Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée AC n° 588 P
pour création de voie Rue Jeanne Solacroup.**

Des travaux de construction de la pharmacie vont être réalisés.

L'aménagement d'une voie qui desservira le parking de la pharmacie mais également l'ensemble de la zone destinée aux futures activités commerciales et à la future zone d'habitat est nécessaire.

Les propriétaires de cette parcelle, sont favorables à sa cession selon les modalités d'une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition de cette parcelle selon les modalités de la convention.

**2 - Groupement de commandes de prestations liées à la production d'énergies
renouvelables : Convention avec le Conseil Départemental de la Corrèze.**

Cette démarche globale permettra de :

- Favoriser les économies d'échelle
- Optimiser et sécuriser la procédure
- Obtenir les prix les plus compétitifs ;
- Sélectionner des prestataires compétents

Le Département de la Corrèze assurera
la coordination de ce groupement.

Monsieur le Maire rappelle l'étude de faisabilité en cours et son souhait d'équiper la toiture de la salle polyvalente de panneaux photovoltaïques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la signature de la convention.

3 – Contrats Ressources Humaines

Pour la bibliothèque: Le recrutement d'un agent contractuel pour la réorganisation de la bibliothèque est nécessaire. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint du patrimoine à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 3 heures. **du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 inclus**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce recrutement.

4 - Subventions attribuées à des collégiens pour des voyages scolaires.

**Collège Anna de Noailles de Larche
du 26 au 30 juin 2023 en Allemagne**

Trois élèves de Cublac vont participer à ce voyage.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte
une aide financière de 30€ par élève
soit la somme de 90€.***

**Collège Notre Dame Jeanne d'Arc de Brive
Du 1^{er} au 4 mars à Paris**

Du 22 au 29 mars à Alicante

Un élève de Cublac a participé à ces deux voyages.

***Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, une
aide financière de 30€ par voyage soit la somme
de 60€.***

5 – Tirage au sort des jurés d’assises pour 2024.

Cublac et Mansac sont regroupées pour tirer au sort neuf personnes pour l’année 2024.

Après tirage au sort, les conseillers municipaux respectifs ont désigné ces neuf personnes, qui seront prévenues par courrier.

Ne pourront être retenues les personnes qui n’auront pas atteint l’âge de 23 ans au cours de l’année qui suit.

6 -Agglo de BRIVE – Commission Ressources –

Désignation d’un délégué suppléant suite à la démission de Mme Marlène MATHOU.

M. Alexandre DE SOUSA se propose pour être candidat aux fonctions de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte sa candidature.

La commune est donc représentée à la Commission Ressources de l’Agglo de BRIVE comme suit :

Titulaire : Brut Jean Marc

Suppléant : De Sousa Alexandre

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Accueil des nouveaux arrivants

Inscription à la rencontre de bienvenue



**Pour les nouveaux Cublacois
installés sur la commune
entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2023**

Monsieur le Maire et les élus organisent une rencontre de bienvenue

le vendredi 15 septembre 2023

Salle de la mairie à 18h30

Venez à la rencontre des membres de l’équipe municipale découvrir les différentes associations (culturelles, sportives, festives) dans le but d’échanger et de partager autour du verre de l’amitié.

Pour y participer ?

**Inscrivez-vous au secrétariat de la mairie,
aux heures d’ouverture au public**

ou en téléphonant au 05.55.85.22.89 avant le 31 août 2023.

Vous avez entre 16 et 25 ans
Sans revenu et éloigné du service public de l'emploi

Une solution



Le PASS PRO



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

- Un parcours d'accompagnement sera établi en fonction de vos attentes et de vos besoins
- Des aides spécifiques peuvent être mobilisées
- Des actions collectives proposées

Référent PASS PRO

Manon Berthoumeyrie

06 29 12 95 23

Manon.berthoumeyrie@agglodebrive.fr



Découvrez les offres France Services
à côté de chez vous

Vous souhaitez être accompagné (e) pour faire vos démarches administratives en ligne ?

Prenez rendez-vous par mail :

mansac@france-services.gouv.fr ou par téléphone au **05 55 41 00 61**

Et retrouvez nous à : **Mansac**
23 rue Principale
19520 MANSAC

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h et de 13h40 à 16h40
Le samedi de 9h à 12h

Les services du quotidien

À côté de chez vous



BORNE de TELECONSULTATION
Installée à la pharmacie

Consultez un Médecin

Sans Rendez-Vous

Dans les 10 minutes



La commune encourage fortement ce projet en apportant une aide financière.

Depuis son installation en décembre 2022 ,
une vingtaine de consultations sont réalisées
chaque mois.

Informations de la



Mise en place d'un Conseil de Développement

L'agglomération de Brive a mis en place un Conseil de Développement. C'est une instance de réflexion prospective et transversale dont le but est d'enrichir et alimenter les décisions publiques et évaluer les politiques contractuelles.

Il est composé d'environ 150 personnes issus de la population, du monde socio-professionnel, de représentants (non élus) désignés par chaque commune, qui doivent réfléchir sur les problématiques de développement à long terme.

Ses missions sont :

- L'élaboration, la révision et l'évaluation du Projet de Territoire
- Emettre un avis sur les documents de prospective et de planification (PLUI, SCOT)
- Contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion et de développement

Six groupes de travail thématique ont été mis en place:

- Aménagement du territoire et équipements
- Développement économique et entrepreneuriat
- Education, enfance, jeunesse et sport, santé, cohésion sociale
- Gouvernance et cohésion territoriale
- Habitat, transports et mobilités, tourisme et accueil
- Politique de l'eau et assainissement, développement durable

La réflexion engagée devra se faire en raisonnant en termes d'agglomération avec une vision à 20 ou 30 ans.

Le Conseil de Développement devra retenir trois enjeux prioritaires par thème, qui seront alors présentés aux élus du Conseil Communautaire de l'Agglo.

Quelle méthode de travail ?

L'agglomération est vaste, les kilomètres coûteux, le temps de chacun compté et les moyens limités. Le travail en réseau a donc été privilégié, par thème de travail, en utilisant par la création d'une plateforme collaborative, voire mail et internet.

Une première étape

Très prochainement, le groupe de travail « Gouvernance » prendra contact avec les communes, avec le soutien des représentants des communes, pour entamer une réflexion sur les voies et moyens de « faire agglomération », tous ensemble, malgré les distances.

Un compte-rendu détaillé des travaux réalisés à ce jour sera présenté au Conseil communautaire de juin 2023.

SI VOUS AUSSI VOUS SOUHAITEZ INSTALLER VOTRE HOTEL A INSECTES
VOICI QUELQUES INFORMATIONS UTILES

À ÉVITER



Les espaces creux ≥ 8 mm de diamètre

► favorise l'installation de l'Abeille noire de Chine qui déloge les espèces locales.



La concentration d'individus et d'espèces dans un espace réduit

► favorise les maladies, la concurrence et la prédation.



Les environnements pauvres en ressources alimentaires

► rond-points, parkings, pelouses rases, absence de fleurs locales...



L'installation en pleine nature, à la campagne

► pas de bénéfice supplémentaire.



La plantation de plantes exotiques en excès

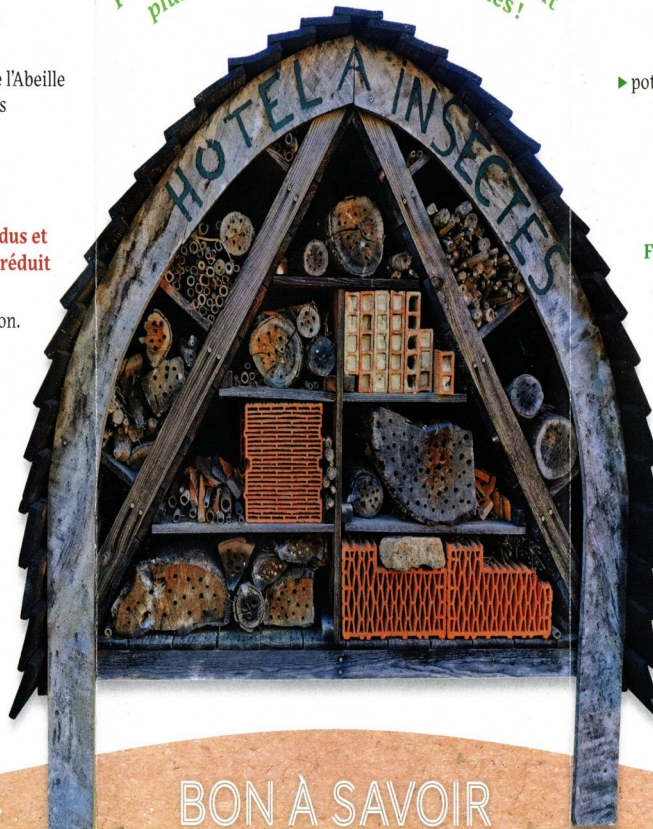
► elles sont inadaptées aux pollinisateurs locaux.



Une installation plein Nord

► moins favorable à l'accueil des insectes qu'un emplacement Sud ou Sud-Est et à l'abri de la pluie.

Plusieurs petits aménagements dispersés sont plus bénéfiques qu'un hôtel à insectes!



BON À SAVOIR

70% des espèces d'abeilles sauvages nichent dans le sol (terricole), elles n'iront jamais dans un hôtel à insectes.

Un hôtel à insectes est avant tout un lieu de vie et secondairement un objet de décoration.

La majorité des abeilles qui s'installent dans un hôtel à insectes sont des espèces grégaires et communes. Elles peuvent s'installer dans de nombreux sites déjà existants.

À PRIVILÉGIER

Des petits aménagements disséminés dans le jardin

► pots de fleurs remplis de paille, tas de bois, fagots de tiges creuses, zone de sol nu...



Favoriser les gîtes naturels

► murs en pierres plutôt qu'en parpaings.



Planter des haies d'arbustes riches en fleurs et en fruits

► ressources alimentaires des insectes floricoles.



Favoriser les plantes locales et des zones non tondues



Installer des fagots de tiges creuses < 8mm de diamètre ou du bois à moelle

► Berce, Carotte, Fenouil
► Sureau, Hortensia, Framboisier...



Maintenir des zones de sol nu

► sites de nidification des abeilles.



document émanant du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

REUNION SUR LA GESTION DES ESPECES NUISIBLES



Le 10 mai 2023, Vincent REYNIER, professionnel des traitements anti-nuisibles, a donné astuces et recommandations pour pouvoir mieux contrôler, éloigner ou éliminer frelons asiatiques, rats taupiers, ragondins, rats, fourmis ...

Une vingtaine de personnes était présente à cette réunion.



APRES-MIDI FESTIVE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE

En ce dimanche 15 janvier 2023, la salle polyvalente de CUBLAC a renoué avec la traditionnelle rencontre avec les Aînés de la Commune.

En effet, après une longue période « COVID » où toute manifestation était compromise, ils étaient nombreux à avoir répondu à l'invitation de Monsieur le Maire et son conseil municipal pour un après-midi festif.

Après avoir dressé le bilan des actions communales de ces deux dernières années, ainsi que celles à venir, Monsieur le Maire a présenté ses vœux à l'ensemble des convives, sans manquer d'évoquer les absents pour cause de maladie et les personnes décédées. Ils ont pu ensuite apprécier les délicieuses pâtisseries de Stéphane (restaurant de l'Hôtel des Collines à CUBLAC) accompagnées de champagne offert par Monsieur le Maire et ses adjoints.



CHASSE AUX ŒUFS



C'est sous un soleil radieux que le dimanche 9 avril 2023, après avoir entendu sonner les cloches de CUBLAC, Monsieur le Maire a ouvert les portes de la chasse aux œufs dans le parc Cheynier pour les plus jeunes enfants et autour de la Mairie pour les plus grands!

Panier en main, accompagnés de leurs parents pour certains, ils ont trouvé çà et là, œufs multicolores, lapins et figurines bien cachés dans les buissons ou dissimulés dans les aires de jeux!

Tous sont repartis heureux, nous leur donnons rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle chasse aux œufs organisée par la Commission de Développement Durable de CUBLAC.

BIBLIOTHEQUE DE CUBLAC

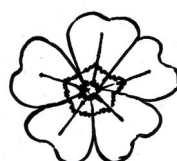
Encadrés par Françoise, Jonathan et Liliane une quinzaine d'enfants ont participé à l'atelier sur le thème du printemps qui s'est déroulé le 1er avril à la salle administrative.

Tous ont fait preuve d'imagination pour décorer, colorier, coller ... et sont repartis avec leurs créations personnelles après avoir partagé un goûter bien mérité!

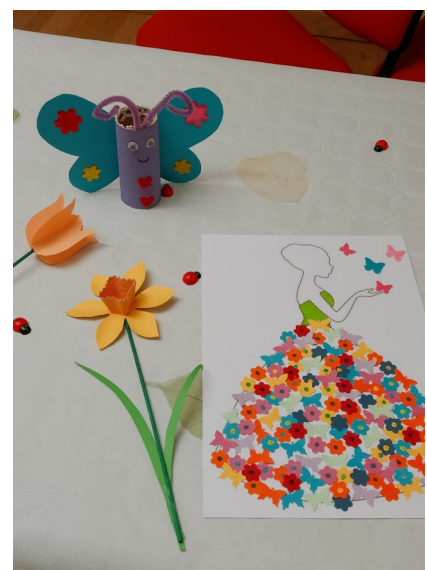


Fêtez le printemps

Pâquerette
En collerette
Bouton d'or
En toque d'or
Primevère
En gilet vert
Par les champs
Par les jardins



Fêtez, fêtez
Le printemps !





GRAINES DE MUSICIENS

Le jeudi 2 février 2023, l'Ecole de Musique Intercommunale du canton de LARCHE a proposé à la commune de CUBLAC de lui faire découvrir ses « graines de musiciens » lors d'une audition à la salle polyvalente : batteurs, trompettistes, accordéonistes et guitaristes.

Après avoir reçu les applaudissements mérités pour leur prestation, ils ont pu partager gâteaux et boissons avec les adultes accompagnants.



FETE DES VOISINS A LA BOMBETTERIE

LE 20 mai 2023

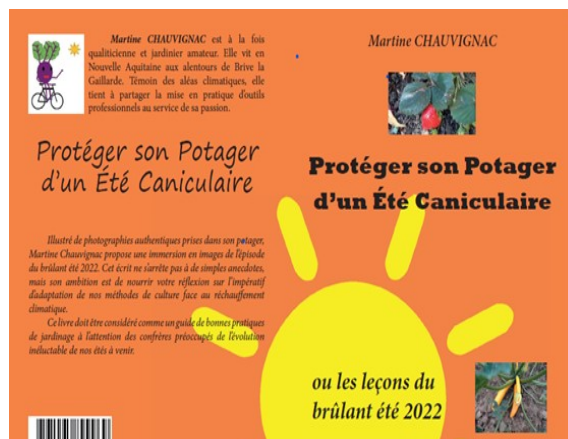
Une trentaine de personnes avait répondu présente. Comme l'année dernière la soirée s'est déroulée dans la bonne humeur avec le partage des différents plats et boissons.



Merci à toutes et tous
et à très bientôt



CE LIVRE PEUT VOUS AIDER A JARDINER



Si vous êtes intéressé (e)

Vous pouvez la contacter par mail

Amvillac@orange.fr

Dédicace de son livre, à la bibliothèque le samedi 08 juillet de 9h30 à 12h

Martine habitant Cublac, a dédié son livre à Saint- Mexant le 11 juin dernier lors de la quatrième fête du livre en présence d'une vingtaine d'auteurs. Le 1^{er} juillet, elle sera à Lanouaille.

Etat civil 1^{er} semestre 2023



Naissances :

Eden Nicolas MARLE, né le 05 février 2023 à Périgueux, de Didier André MARLE et de Alga Sylverie ANGOUNOU ZUE



Mariages :

Le 11 février : **COLLARDEAU Eric et PRADE Lise**

Le 18 mars : **WALDMEIER Beat et PFLIEGER Marie-Paule**

Le 22 avril : **LACOUR Alexandre et LARGEAU Coralie**

Le 26 avril : **VERGNOLLE Gilles, Alfred, Clément et CAVENS Patricia, Antoinette, Yvonne**

Le 27 mai : **ARSON Mathieu, Adrien et XIAO Yiqi**

Le 17 juin : **MENDES Thomas et RUIZ Laëtitia**

Le 17 juin : **BOUTON Jonathan, Paul, Robert et LACHEVRE Aurélie**



Décès :

Le 22 janvier : **DUPUY Charles, Gérard** domicilié 26 rue du 8 mai 1945

Le 11 Février : **GOUZON née ROMAIN Michelle** domiciliée 51 route de la Pimousserie

Le 30 mars : **PAINDAVOINE Fabienne, Viviane, Georgette** domiciliée 82 rue Jeanne Solacroup

Le 28 avril : **ALMEIN née DULAUS Monique, Noëlle, Agnès** domiciliée 35 rue Maurice Ravel

Le 5 mai : **CHAUVIGNAC Emilien** domicilié 70 Rue Jeanne Solacroup

Le 13 mai : **DELON Née NICOLEAU Elizabeth, Marcelline**, domiciliée 6 route de Savignac

Le 22 mai : **BOUYSSOU Pierre** domicilié 10 rue des Martyrs

Le 6 juin : **ROHAUT Jacques, Lucien, Louis, Emile** domicilié 25 rue Emile Zola

FESTIVITÉS 2023

JUILLET

- Mardi 11 Marché festif à partir de 19h
Vendredi 14 Cérémonie du 14 juillet, Fête Nationale, vin d'honneur sous la halle
Mardi 18 Marché festif à partir de 19h
Mardi 25 Marché festif à partir de 19h

AOUT

- Mardi 1er Marché festif à partir de 19h
Mardi 8 Marché festif à partir de 19h
Du 26 au 27 Fête votive organisée par le comité des fêtes

SEPTEMBRE

- Du 2 au 3 Forum des Associations
Samedi 9 Concours de pétanque et repas salle des aînés
Vendredi 15 Accueil des nouveaux arrivants 18h30 salle de la mairie

OCTOBRE

- Dimanche 1er Fête de la pomme et du cidre , vide grenier
Dimanche 22 Troc des plantes d'automne (N.E.J.)

NOVEMBRE

- Samedi 11 Cérémonie du 11 novembre 1918

DECEMBRE

- Samedi 2 Poule au gibier de la société de chasse - Salle polyvalente
Du 9 au 10 Téléthon

A.C.P.G. — C.A.T.M. O.P.E.X. de CUBLAC



COMMÉMORATION DU 19 MARS 1962

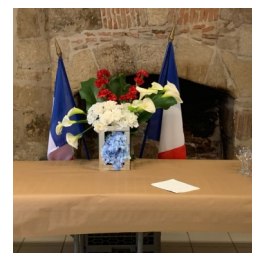


Le dimanche 19 mars 2023 a eu lieu la cérémonie commémorative de la Journée Nationale du Souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Après lecture du message du Ministère des Armées faite par des enfants de l'école et un dépôt de gerbe, Monsieur le Maire a convié les personnes présentes à se retrouver pour le verre du souvenir.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Le lundi 8 mai 2023, au son de la Concorde Terrassonnaise, la commémoration du 78ème anniversaire de l'armistice de la seconde guerre mondiale du 8 mai 1945 s'est déroulée en présence de nombreuses personnes, d'élèves de l'école primaire en hommage à celles et ceux qui donnèrent leur vie pour défendre notre patrie et nos libertés.



NATURE - ECOLOGIE - JARDINS



Le troc de printemps du dimanche 23 avril a été un beau succès, les amoureux des plantes et des jardins sont venus nombreux échanger plantes et idées pour le jardin. Ce fut une belle matinée de partages et de convivialité dans le square ombragé.



Nos trocs de plantes sont ouverts à tous, jardiniers débutants ou confirmés, que vous ayez un simple balcon ou un grand jardin. Tout est à partager, à échanger...

le 17 avril une conférence Energie et Habitat a eu lieu salle du temps libre animée par la Maison de l'Habitat de Brive, nous y étions peu nombreux.

Une sortie découverte de la flore autour de notre village, a eu lieu le jeudi 20 avril, animée par un botaniste de la CPIE de la Corrèze, qui a réjoui tous les participant(e)s. Nous y avons découvert notre riche flore locale, et appris à reconnaître quelques plantes de chez nous.

Nos prochaines animations :

- Une conférence sur les abeilles à l'automne
- Le troc des plantes d'automne le dimanche 22 octobre.

CUBLAC PAR SES CHEMINS



Quelle est donc cette association ?

Elle est heureuse de vous inviter à venir la rejoindre

Une poignée de jeunes femmes et jeunes hommes sympathiques réunis autour de deux passions communes : **le vélo (VTT et route)** et **la randonnée pédestre**.

Nous serions ravis de vous accueillir **tous les dimanches matin à 8h30 (Vélo)**, **les lundis et mercredis à 8h00 (marche)** à la cabane « la maison des coccinelles » (Au parking du terrain de sport) N'hésitez pas, vous serez les bienvenus au sein des deux groupes où règne une ambiance conviviale.

Les cyclistes vous emmèneront sur les beaux chemins corrèziens et périgourdiens en s'adaptant à tous les niveaux. Distances de 30 à 45 kms

Quant aux marcheurs ils vous proposeront des escapades de 7 à 12 kms dans la campagne environnante.

Quelques sorties exceptionnelles sont régulièrement organisées sur une journée ou plus. Dernièrement une journée au Puy de Sancy, une journée aux Eyzies, une journée culturelle (Jeux de pistes avec questions) à Terrasson, trois jours sur les chemins de Compostelle entre Figeac et Saint Cirq Lapopie....



N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Jean-Marc Courtecuisse tél : 06 73 31 70 35



LES AMIS DU TEMPS LIBRE

MERCI

A tous ceux qui ont permis que notre Fête du 29 mai soit un succès.

La municipalité, l'école de Cublac, les sponsors, les fées gâteaux et autres gourmandises, 🍰 le CA, les bénévoles

les supers cuisiniers 👨‍🍳 les adhérents, les participants

et

Tous ceux que j'ai pu oublier Qui voudraient bien m'excuser.

Ils étaient tous là



DES PLUS PETITS



AU PLUS GRAND

Les amis du temps libre se retrouvent tous les jeudis pour jouer :

Aux cartes

Aux jeux de société

mais aussi la pétanque et sans oublier nôtre LOTO chaque dernier jeudi du mois

Cette année nous nous sommes retrouvés autour de repas (encore merci à tous ceux qui participent à la création de ces repas et autres gourmandises), dans la joie et la bonne humeur... de la galette des rois, les crêpes de la chandeleur, d'un spectacle Magie chez Oliv, pain de Pâques et pour clôturer le premier semestre le barbecue du 22 juin et le dernier loto du 29 juin avant les vacances d'été.

Après notre pause estivale, les activités du Club reprendront le jeudi 7 septembre 2023.

Vous pouvez nous rejoindre à tout moment, nous vous accueillerons en toute convivialité.

Contact 06 29 40 20 53 FRANCIS JAPIOT

CLUB « AMICALE BOULISTE »



L'Assemblée Générale s'est tenue le 29 janvier 2023 dans la salle des aînés à Cublac devant une quarantaine de personnes ainsi que M. le Maire et des élus.

Le Président Eric BOUYSSOU a retracé les différents moments de la vie de l'association.

M. Daniel Viaux le trésorier, a présenté un bilan comptable positif. Un appel à nouveaux candidats a été lancé, trois nouveaux membres ont intégré le bureau.

Le bureau se compose ainsi:

Président: Eric Bouyssou Vice président: Gérard Lagorsse Trésorière: Michelle Vergne

Trésorier adjoint: Daniel Viaux Secrétaire: Jacques Desclaux Secrétaire adjointe: Sandrine Bouyssou

Membres actifs: Johan Boudy, Jean Michel Cappelier, Pierre Dietrich, Laurent Laumond, Bernard Malikowski, Daniel Noël, Max Vergne.

Celui-ci se compose de 13 personnes.

Le 29 janvier, l'association a reçu un ordinateur offert par le crédit mutuel de Terrasson

Le 19 février un concours interne . Renouvellement des adhésions.

Le 18 mars un concours interne suivi le soir d'un repas à la salle des aînés, au menu sanglier.

Le 19 avril, un journée sur le thème de la convivialité, chacun apportant sa contribution pour le déjeuner suivi bien entendu de parties de pétanque

Le 22 avril l'association a été invité à Azerat pour leur concours, ce fut une réussite car nos 6 équipes dont une équipe mixte se sont classées dans le top 10 (22 équipes inscrites), merci au Club d'Azerat de nous avoir accueilli.

Le 1^{er} mai inauguration de notre local en la présence de M. le maire Jean Marc Brut, M. Lascoutounas Jean-Paul adjoint, M. Gilet Philippe chargé des associations, ainsi que d'autres membres du conseil municipal, les présidents des divers associations de la commune, les sponsors et M. Nicolas Quique maître des écoles à Cublac.



Un concours a été ouvert à tous, 44 équipes ont débattu sur nos boulodromes, une remise de lots a été faite au 12 premières équipes gagnantes (concours en 4 parties), merci aux généreux donateurs.

Le Président a pris la parole pour remercier la mairie, les agents municipaux et plusieurs membres du bureau pour la réalisation du projet: LE LOCAL.

M. Gilet et M. Brut ont également pris la parole, comme de tradition le ruban aux couleurs de l'association a été coupé, ce moment a été suivi du pot de l'amitié.

Par ailleurs l'association remercie l'atelier peinture pour la réalisation d'un tableau au blason de cette dernière.

Nos prochaines manifestations estivales se dérouleront les:

11 juin: rencontre amicale contre Lissac-sur-Couze à Cublac sur nos boulodromes avec un repas le midi.

19 août: concours ouvert à tous.

26 août: concours ouvert à tous pour la fête votive de Cublac.

Des soirées festives auront lieu durant l'été entre adhérents.

Les membres de l'association se retrouvent **les samedis, dimanches et jours fériés** sur les boulodromes à côté de la salle polyvalente, **l'adhésion est de 15€ pour les adultes et enfants de plus de 11 ans** (gratuite pour les plus jeunes) un terrain est à la disposition des moins de 11 ans sous la responsabilité d'un parent

Renseignements auprès du Président au 06.68.37.32.91.

**Et comme toujours
notre maître mot « la convivialité»**

FOYER DES JEUNES



SALON DE LA PEINTURE les 12/13/14 mai 2023

Nous avons eu le plaisir de recevoir un invité d'honneur : Tony QUIMBEL. A noter la participation des élèves de l'école de Cublac avec leur dessins. Ils ont également pu assister à une conférence sur les abeilles donné par Jean Marc COURTECUISSÉ. Participation également des DENTELLIÈRES du Foyer Rural de Cublac, la Philatélie par Claude ESNAULT, Artisanat sur bois et cuir avec l'atelier MAZZARINO de Cublac, les Tricots et Peinture avec Lydia ROME, la Peinture sur Soie avec Danielle LAUT et Marie Claude TONCZAT, Tourneur sur Bois avec Henri CLEMENCEAU, Couture et Broderie avec Claudine CLEMENCEAU, les Véhicules de Collection (le dimanche), et les Artistes Peintres : Alain BOUILLAGUET, Michel CENDRA TERASSA, Serge DELMAS, Martin DIMENT, Doris DIMENT, Claudie DUVILLIERS, Isabelle GALTHIER, Solange POUPINEAU, Marie Claude PUYBARET, Nathalie RICHARD, les élèves du Groupe de Peinture du Foyer Rural et Tony QUIMBEL. Un superbe Salon organisé par le Foyer Rural de Cublac. Un grand Merci aux bénévoles, aux élus, à tous les participants ainsi qu'aux nombreux visiteurs. Rendez-vous l'année prochaine.

Bertrand PERRIN



Association des accidentés de la vie section Terrasson Cublac

FNATH

Elle vous informe et vous aide dans vos démarches pour :

Vos accidents du travail, Vos accidents de la vie courante, Vos maladies professionnelles, ainsi que tous les autres handicaps.

Elle vous conseille pour le renouvellement des cartes « Handicapé » et « GIC ». La FNATH vous représente devant les juridictions de la sécurité sociale, accueille et soutient les personnes confrontées à toutes sortes de handicaps.

Une permanence juridique est assurée tous les 2èmes mardis du mois de 10h30 à 12h00

Place Yvon Delbos (Médiathèque) à Terrasson La Villedieu.

Sur rendez-vous au 05.55.85.22.70

LE COMITE DES FETES DE CUBLAC

En ce début d'année 2023, le Comité des Fêtes de Cublac a élu un nouveau bureau composé de 14 membres actifs dont la Présidente Cathy CAPPELIER.

Pour permettre à la commune de Cublac de profiter des manifestations festives variées et de qualité, le Comité des Fêtes fait appel à candidature. N'hésitez pas à venir nous rejoindre ! La première manifestation de l'année a eu lieu le 1er mai pour la Fête de l'Aillé qui a rassemblé de nombreux Cublacois et habitants des environs.

Tout le monde a apprécié la soupe de légumes, charcuterie, caillades, radis.... dans la bonne humeur!

Nous vous donnons rendez-vous pour :

- les marchés festifs tous les mardis du 11/07 au 08/08
- la Fête Votive les 26 et 27/08.



ECOLE

Rencontre sportive course d'orientation

La classe de CE1-CE2 de Mme Espinasse a participé à la rencontre sportive course d'orientation organisée par l'USEP sur le site du château de Sédières le 5 mai. Cette rencontre s'est déroulée en deux temps : un premier temps d'ateliers le matin, puis une grande course d'orientation l'après-midi. La classe est arrivée 2ème au classement.

félicitations aux élèves !



**Classe de neige à Chamonix du 21 au 27 janvier.
Classe CE1-CE2 de Mme Espinasse**

Ce projet a été mené en classe avant et après le voyage, en travaillant sur la faune et la flore montagnarde, les chaînes alimentaires, les différents états de l'eau, les risques liés à la montagne et le mode de vie dans ce milieu.



Sur place, les élèves ont bénéficié de leçons de ski avec des moniteurs, ils ont découvert la vallée de Chamonix en visitant la mer de glace, la maison de la montagne, le site du Brévent et le plan de l'Aiguille lors d'une randonnée en raquettes



Ce voyage riche d'enseignements a pu être réalisé grâce à la participation financière :

- Du Conseil Départemental de la Corrèze qui a pris à sa charge **40% du coût total**
- De la Commune de Cublac qui a financé **30% du coût total**
- De l'APE qui a reversé **50€ par enfant.**

Classe de CM2

Notre classe a été initiée à la **pétanque** par quelques membres du Cublac Amicale Bouliste : Michèle, Gérard, Max, Eric (le président) et d'autres. Cette formation s'est déroulée pendant cinq jeudis (de 15h00 à 16h00). Nous avons appris à bien viser, pointer, tirer et mesurer. **Nous avons apprécié cette activité intéressante et FUN !**



**Nous remercions
chaleureusement
la sympathique équipe
bénévole du CAB.**

LA MUSIQUE S'INVITE À CUBLAC !

Une nouvelle Association « **Musiques à CUBLAC** » vient d'être créée, ayant pour objectif d'initier des événements musicaux au sein de la commune.

Son président, Louis VAREILLE, inaugure la série dès cet été, avec un concert de piano à 4 mains, le mercredi 2 août à 20h30 à la salle polyvalente.

Nathalie et Pierre CALKA sont frère et sœur et ont l'habitude de se produire ensemble, notamment dans le sud-ouest. Ils viendront interpréter, à titre amical, des œuvres à la fois classiques et ludiques, promettant aux auditeurs des plaisirs variés. Un entracte est prévu durant lequel une buvette sera ouverte au public. A l'issue de ce récital, nous pourrons partager le verre de l'amitié accompagné de quelques amuse-bouches.

Le tarif d'entrée est fixé à 10 euros pour les adultes, gratuit pour les enfants de moins de 15 ans accompagnés.

Les places seront mises en vente à partir du 15 juillet sur une plateforme digitale accessible à partir du site de la mairie.

CONCERT
PIANO 4 MAINS

Nathalie et Pierre Calka

Mercredi 2 août 2023 - 20h30

Brahms - De Falla - Dvořák - Rossini
Saint-Saëns - Schubert - Tchaïkovski

Entrée 10€ - Accueil à partir de 20h
Le verre de l'amitié sera offert à la fin du concert

Salle polyvalente de Cublac



SCANNER LE QR CODE POUR DECOUVRIR UNE VIDEO

Nous espérons que vous viendrez nombreux et que cette soirée sera la première d'une longue série à venir pour que CUBLAC devienne un endroit où il fera bon écouter de la belle musique !



Cublac

MARCHÉS FESTIFS



Les **mardis** à partir de **19h**
Place de l'Eglise
11/07 - 18/07 - 25/07
01/08 - 08/08

RESTAURATION SUR PLACE OU A EMPORTER

PENSEZ A APPORTER VOS COUVERTS!

Marchés festifs organisés par la Municipalité
en partenariat avec le Comité des Fêtes.

